

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016

Le Conseil municipal de la commune de ST LEGER MAGNAZEIX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire Le mardi 12 AVRIL 2016 à 20 heures selon convocation du 7 AVRIL 2016.

Membres	1 4
Présents	1 2
Représentés	0 2
Votants	1 4
Exprimés	1 4
Pour	1 4
Contre	

MME LEGER Bernadette a été élue secrétaire

PRESENTS : Mmes DEMOUSSEAU Josiane, BOUDOT Carine, CHARRET Chantal, DUFOUR Isabelle , LEGER Bernadette, MANSOIS Marie France

Mrs MOURGAUD Jean Luc, ROUET Jean-Louis, MORGAT Cyril, LEGER Claude GUILLEMIN Claude, MARJAULT Daniel

ABSENTS : Mme BERGER Martine, Mr JOHNSON Patrick

REPRESENTES : Mme BERGER Martine donne pouvoir à Mme BOUDOT Carine
Mr JOHNSON Patrick donne pouvoir MME DUFOUR Isabelle

DELIBERATION N° 2016-0016 en date du 12 AVRIL 2016 portant sur «LE VOTE DU BUDGET EAU 2016

Madame le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2016 du budget eau . Le budget s'élève à 121 301,04 € en section d'exploitation et à 63296,57 € en section d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget qui vient de lui être présenté.

Reçu à la Sous Préfecture de bellac le 25 avril 2016

DELIBERATION N° 2016-0017 en date du 12 AVRIL 2016 portant sur «LE VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016 »

Madame le Maire propose au conseil municipal de procéder au vote des taux d'imposition 2016 :

taxe d'habitation taux 2015 : 6,17 taux 2016 : 6,31

taxe foncière bâti taux 2015 : 12,88 taux : 2016 : 13,18

taxe foncière non bâti taux 2015 : 38,09 taux 2016 : 38,98

le conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote : exprimés : 14-- pour ~~11~~¹⁰ – contre ~~3~~³
abstention:1

le conseil municipal ; à la majorité adopte les taux 2016 qui viennent de lui être présentés.

Reçu à la Sous Préfecture de Bellac le 25 avril 2016

DELIBERATION N° 2016-0018 en date du 12 AVRIL 2016 portant sur «LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2016

Madame le Maire présente au conseil municipal le budget primitif de la commune 2016. Le budget s'élève à 468 321,95 € en section de fonctionnement et à 88 592,32 € en section d'investissement.

Le conseil municipal , après en avoir délibéré, le budget est soumis au vote :

votants 14 – exprimés 14- pour ~~12~~¹¹ - contre ~~2~~³.

le budget primitif 2016 est adopté à la majorité.

Reçu à la Sous Préfecture de Bellac le 25 avril 2016

DELIBERATION N° 2016-0019 en date du 12 AVRIL 2016 portant sur «LE VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016 »

Madame le Maire propose au conseil municipal de déterminer le montant des subventions qui seront versées en 2016 aux associations à l'article 6754 du budget communal. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les montants ci-dessous :

ASSOCIATIONS	ANNE 2016
ASSOC APE DOMPIERRE ET ST LEGER	400,00
PECHE AAPPMA	50,00
CONCILIATEURS JUSTICE	120,00
ACCA ST LEGER	200,00
COMITE DES FETES	500,00
SVPBM	600,00
AAOC GJ AVENIR FOOT 87	400,00
AHMRS 338RIR	50,00

APOSNO	50,00
CLUB 3E AGE	200,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	500,00
CROIX ROUGE	100,00
CTE ORGANIS FOIRES	50,00
FNACA	150,00
GROUP AT ET HANDICAP	100,00
LIGUE NAT CANCER	50,00
PREVENTION ROUTIERE	0,00
QUAD SYMPA	100,00
SECOURS POPULAIRE	50,00
FAMILLES RURALES	50,00
TOTAL	3720,00

Reçu à la Sous Préfecture de Bellac le 27 avril 2016

DELIBERATION N° 2016-0020 en date du 12 AVRIL 2016 portant sur « LES INDEMNITES DES ELUS »

Madame le Maire informe le conseil municipal que la loi N°2015-366 du 31 mars 2015 indique qu'à compter du 1er janvier 2016 les indemnités des maires des communes de moins de 1000 habitants sont obligatoirement égales au seuil maximal soit 31 % de l'indice brut 1015 pour les communes de 500 à 999 habitants et que le conseil municipal ne peut plus les réduire. Compte tenu des baisses des dotations versées par l'état, et de la hausse des taux d'imposition nécessaires, elle propose au conseil municipal de réviser les indemnités allouées aux élus à compter du 1er mai 2016

indemnités du Maire : 28% de l'indice brut 1015.

indemnité du 1er adjoint chargé des finances, urbanisme, communauté de communes 8% de l'indice brut 1015.

indemnité du 2e adjoint chargé des travaux, de la voirie 5% de l'indice brut 1015

indemnité du 3e adjoint chargé des associations, gestion de la salle socio-éducative et de la cantine scolaire 5% de l'indice brut 1015

indemnité du 4e adjoint chargé de la culture 5% de l'indice brut 1015.

le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la révision des indemnités des élus à compter du 1er mai 2016

reçu à la Sous préfecture de Bellac le 27 avril 2016

DELIBERATION N° 2016-0021 en date du 12 AVRIL 2016 portant sur «LES LOYERS DE L'IMPREVU D'HENRI »

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre du gérant du restaurant l'Imprévu d'Henri indiquant qu'il souhaite réaliser des travaux pour pouvoir utiliser davantage la terrasse, le montant de ces travaux est évalué à 3000 €, il demande la révision du loyer mensuel initial de 1000 € TTC pour la période d'avril à décembre 2016. Le conseil municipal, après en avoir délibéré propose de tenir compte des travaux effectués soit 330 € par mois et fixe le montant du loyer mensuel à 670 € par mois TTC pour la période du 1er avril 2016 au 31 décembre 2016, la proposition est soumise au vote du conseil municipal : (votants 13 exprimés 13 pour 9 contre 4) , le loyer mensuel de l'Imprévu d'Henri pour la période du 1er avril 2016 au 31 décembre 2016 est fixé à 670 € TTC.

Reçu à la Sous Préfecture de Bellac le 27 avril 2016

DELIBERATION N° 2016-0022 en date du 12 AVRIL 2016 portant sur «LA LOCATION D'UN LOCAL AU 3 TER RUE DU CLOCHER »

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu de Mme GAVANIER Françoise une demande de location d'un local pour ouvrir un cabinet d'infirmière. Madame le Maire propose de lui donner en location 2 pièces d'une superficie globale de 23m2 au 3 ter rue du Clocher,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable pour donner location à Mme GAVANIER Françoise 2 pièces d'une superficie globale de 23 m2 au 3 ter rue du clocher. Il autorise Madame le Maire à signer un bail commercial a titre précaire d'une durée de 23 mois à compter du 1er mai 2016 jusqu'au 31 mars 2018, le loyer mensuel charges comprises est fixé à ~~30~~ Euros.

Reçu à la Sous Préfecture de Bellac le 09 mai 2016

DELIBERATION N° 2016-0023 en date du 12 AVRIL 2016 portant sur «LA DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT »

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer certains travaux :

mise en place d'une porte intérieure mairie : Montant HT 950 €

mise aux normes électriques local technique : montat HT 672,67 €

achat de chaises pour la salle socio éducative : montant HT 444 €

aménagement local technique : montant HT 897,50 €

Madame le Maire indique que ces travaux pourraient bénéficier d'une aide au financement du département. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire ces travaux au budget primitif 2016 et sollicite une aide financière du département .

Reçu à la Sous Préfecture de Bellac le 28 avril 2016

DELIBERATION N° 2016-0024 en date du 12 AVRIL 2016 portant sur «LA DEMANDE D'AIDE AU FINANCEMENT D'UN TRACTEUR TONDEUSE »

Madame le Maire informe le conseil municipal des difficultés de procéder aux réparations du tracteur tondeuse acheté par la commune en 1994, mais également du coût des réparations importantes qui ont effectuées et imputées sur le budget de fonctionnement de la commune Elle indique la vétusté de ce matériel et envisage de procéder à son remplacement Elle annonce au conseil municipal la réception d'un devis pour un montant HT de 17800 €. Cet investissement représente une dépense importante pour le budget de la commune, elle envisage pour son financement de solliciter une aide de la réserve parlementaire,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande d'aide pour financer l'achat d'un tracteur tondeuse.

Reçu à la Sous Préfecture de Bellac le 28 avril 2016

DELIBERATION N° 2016-0025 en date du 12 AVRIL 2016 portant sur «LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE CREATION D'UN ACCES PMR A LA BIBLIOTHEQUE »

madame le Maire informe le conseil municipal que les travaux permettant la création d'un accès à la bibliothèque intercommunale et la réalisation d'une place de parking pour les personnes à mobilité réduite vont être réalisés par la communauté de Communes Brame/Benaize qui en assurera la maîtrise d'ouvrage, la commune de St Léger Magnazeix remboursera à la communauté de Communes Brame-Benaize les travaux correspondant à la réalisation d'une place de stationnement pour les PMR. Elle indique la nécessité de signer une convention fixant les modalités de participation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable et ,autorise Madame le Maire à signer la convention jointe en annexe à la présente délibération,

Reçu à la Sous Préfecture de Bellac le 04 mai 2016

DELIBERATION N° 2016-0026 en date du 12 AVRIL 2016 portant sur «LA LOCATION D'UN LOCAL AU 3 TER RUE DU CLOCHER »

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu de Mme GLOMERON Sonia une demande de location d'un local pour ouvrir un cabinet de thérapeute de bien-être . Madame le Maire propose de lui donner en location 2 pièces d'une superficie globale de 23m2 au 3 ter rue du Clocher,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable pour donner location à Mme GLOMERON Sonia 2 pièces d'une superficie globale de 23 m2 au 3 ter rue du clocher. Il autorise

Madame le Maire à signer un bail commercial a titre précaire d'une durée de 23 mois à compter du 1er juin 2016 jusqu'au 30 avril 2018, le loyer mensuel charges comprises est fixé à 20 Euros. TTC.

Recç à la Sous Préfecture de Bellac le 12 mai 2016

DELIBERATION N° 2016-0027 en date du 12 AVRIL 2016 portant sur «LA LOCATION DE L' APPARTEMENT N°1 AU 2 RUE DE SCHLEITHAL »

Madame le Maire informe le conseil municipal du départ de la locataire de l'appartement n°1 au 2 rue de Schleithal pour raisons de santé. Elle donne lecture d'une lettre de demande de location d'un appartement de Mme DEMARET Thérèse Marie. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable , décide de donner la location de l'appartement N° 1 à Madame DEMARET Thérèse Marie à compter du 1er juin 2016, fixe le prix mensuel du loyer à 214 € autorise Madame le Maire à signer le contrat de location correspondant.

Reçu à la Sous Préfecture de Bellac le 12 mai 2016,

DELIBERATION N° 2016-0028 en date du 12 AVRIL 2016 portant sur «LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT D'AVENIR »

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de recruter une personne pour aider le personnel technique notamment lors des congés annuels . Elle propose la création d'un emploi d'avenir à compter du 1er juin 2016 en qualité d' adjoint technique 2éme classe à temps complet pour réaliser les opérations de maintenance au niveau des équipements, de la voirie, des espaces verts, des bâtiments, des eaux , de l'assainissement sur une période d'un an avec possibilités de renouveler le contrat 2 fois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Émet un avis favorable à la création d'un emploi d'avenir en qualité d'adjoint technique 2eme classe à temps complet sur une période de 1 an à compter du 1er juin 2016 avec une possibilité de renouveler le contrat 2 fois.

Autorise Madame le Maire à signer les contrats d'aide au recrutement de ce type d'emploi.

S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,

Reçu à la Sous Préfecture de Bellac le 30 mai 2016

s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016 décide de les financer de la manière suivante :

DEPENSES : achat du matériel : 1185,42 € HT
RECETTES : subvention DETR 50% : 591,21 €
 autofinancement commune : 591,21 €
 total,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,, 1185,42 €

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FORMATION Bafa EMPLOI D'AVENIR

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception d'une lettre de Melle Sabrina CHABREYRON sollicitant le remboursement par la commune des frais de formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur qu'elle a passé dans le cadre du contrat d'avenir signé avec la commune. Elle est employée à l'école maternelle en qualité d'ATSEM depuis le 3 septembre 2013.

Le montant de la formation s'élève à 870 euros,. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que cette formation est intégrée dans son parcours de formation établi lors de la signature du contrat d'avenir, décide de rembourser les frais à Melle CHABREYRON Sabrina soit 870 €. Le remboursement s'effectuera sur la période de mars 2016 à août 2016 soit 145 € par mois. Le conseil municipal, s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2016.

LA DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL TRAVAUX MAIRIE

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a demandé un devis pour la pose d'une porte à l'intérieure de la mairie, le montant de ces travaux s'élève à 950 € HT. Elle indique que la commune peut bénéficier d'une aide du département pour le financement de ces travaux,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'engage à inscrire ces travaux au budget primitif 2016 et sollicite l'aide du conseil départemental pour leur financement,